

PROJET ASSOCIATIF 2026



CONTACT

contact@unenfantunefamille.org

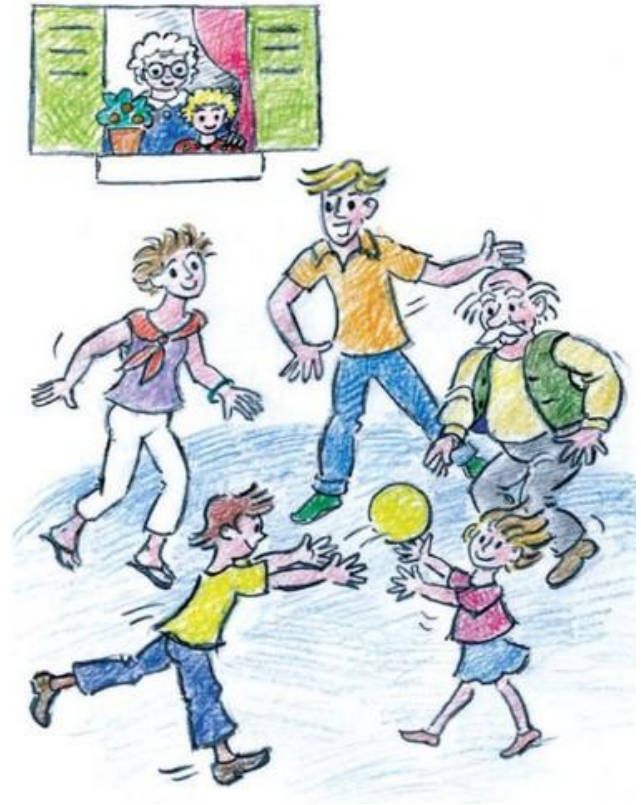
06 87 40 01 28 – 06 82 21 5812

13 bis rue de Bièvres, 92140 Clamart

unenfantunefamille.org

SOMMAIRE

I-PRÉSENTATION	3
1) LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ	4
2) LE PARRAINAGE POUR UN ENFANT UNE FAMILLE	4
II- ORGANISATION DES PARRAINAGES	5
1) INTRODUCTION	6
2) LES RENCONTRES	7
A) Les futurs parrains	7
B) Les enfants	8
3) L'APPARRAINAGE	9
4) LA MISE EN RELATION	9
5) LE SUIVI DES PARRAINAGES.....	10
A) Lorsque le parrainage ne « matche » pas	10
B) Lorsque le parrainage « matche ».....	10
6) LES GROUPES DE PAROLE ET SOIRÉES THÉMATIQUES	11
7) LES DIVERSES ANIMATIONS.....	11
III- CROISSANCE ET PERSPECTIVES	12
1) CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION	13
2) INFORMATION ET COMMUNICATION	13
3) LE NUMÉRIQUE	14
4) LE FINANCEMENT.....	14
5) L'EXPANSION EN ÎLE-DE-FRANCE	15
IV-CONCLUSION	16



I-PRÉSENTATION

1) LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Le parrainage a pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers, d'un lien affectif et d'une relation de confiance durable entre un enfant, ou un jeune majeur de moins de 21 ans, et un parrain ou une marraine bénévole.

Comme le dit la [charte nationale du parrainage d'enfants en France](#) du 13 janvier 2025, il y a 7 grands principes au parrainage :

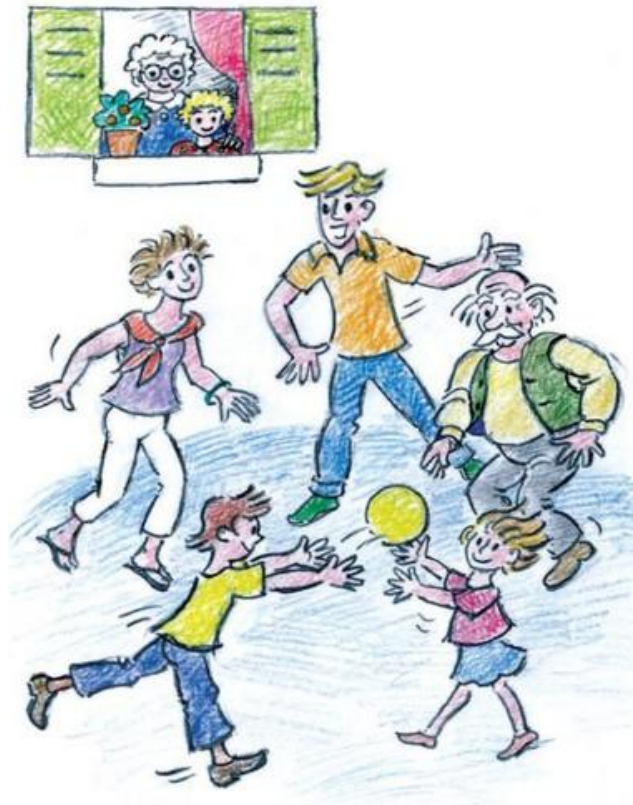
- 1) Une démarche individualisée et concertée entre tous les acteurs
- 2) Un engagement réciproque et solidaire
- 3) Une relation durable et continue
- 4) Une relation qui s'inscrit dans le respect de la place des parents, de l'autorité parentale, du choix de l'enfant et de la vie privée de chacun
- 5) Une démarche au bénéfice de tous les enfants, de tous les parents, respectueuse des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle
- 6) Un droit à la protection et à l'intégrité pour chacun
- 7) Une relation privilégiée qui doit être accompagnée et formalisée

2) LE PARRAINAGE POUR UN ENFANT UNE FAMILLE

Créée en 1978 par Janine et Antoine Rebelo à Clamart, l'association Un enfant une famille (UEUF) est unique en Île-de-France car elle conçoit un parrainage qui dure dans le temps, avec des rencontres régulières et durant lesquelles les parrains accueillent les enfants parrainés à leurs domiciles.

À l'échelle nationale, UEUF a cofondé l'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (UNAPP) et continue de participer activement à son développement et à sa promotion.

L'association a également contribué à l'élaboration de la loi Taquet sur la protection de l'enfance, promulguée en février 2022, au Décret sur le Parrainage, entré en vigueur en février 2024, et à la Charte Nationale du Parrainage du 13 janvier 2025.



II-ORGANISATION DES PARRAINAGES

1) INTRODUCTION

Le parrainage, lorsqu'il « matche », comme nous disons dans l'association, crée un lien durable entre un enfant ou adolescent (parfois majeur) et un adulte ou une famille bénévole, ce lien se construit en douceur, basé sur la confiance et le respect mutuel.

Pour assurer cette durabilité du lien et son évolution dans le temps, il faut que chacun y trouve « son compte » et que s'établisse ainsi une relation affective partagée.

Plusieurs témoignages sont disponibles sur [notre site](#) pour illustrer cette expérience.

Les enfants ou adolescents parrainés :

Les enfants et adolescents, de 2 à 25 ans, partagent un besoin d'ouverture sociale, culturelle, sportive et relationnelle. Le parrainage leur offre un lien durable en complément de ceux déjà présents dans leur famille ou institution, devenant un appui essentiel.

Les enfants parrainés sont :

- En famille sans intervention éducative, avec des parents aimants parfois isolés
- En famille sous mesure d'Aide Éducative (administrative ou judiciaire) de l'ASE
- En placement (institution ou famille d'accueil), et parmi eux :
 - o Les enfants dont les mesures sont révisées régulièrement (parents titulaires de l'autorité parentale)
 - o Les enfants en Délégation d'Autorité Parentale (DAP) sous la responsabilité de l'ASE
 - o Les mineurs non accompagnés (MNA d'origine étrangère)
 - o Les pupilles de l'État

Les parrains :

Les parrains ont des adultes d'âges et de profils variés : célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Ce qui les motive est leur envie d'accompagner bénévolement un enfant ou un adolescent sur le long terme, en l'accueillant chez eux.

L'association :

Le rôle d'UEUF est de bâtir la confiance entre tous : filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux, car la confiance est au cœur de notre action.

Un groupe de bénévoles, dénommé groupe « apparrainage », conduit les entretiens et organise les rencontres pour créer les bonnes correspondances entre filleuls et parrains. Chaque parrain a un référent attitré qui prend régulièrement des nouvelles du parrainage.

2) LES RENCONTRES

A) Les futurs parrains

Les futurs parrains et marraines qui souhaitent s'engager complètent deux questionnaires pour aider l'association à mieux cerner leur profil et motivations.

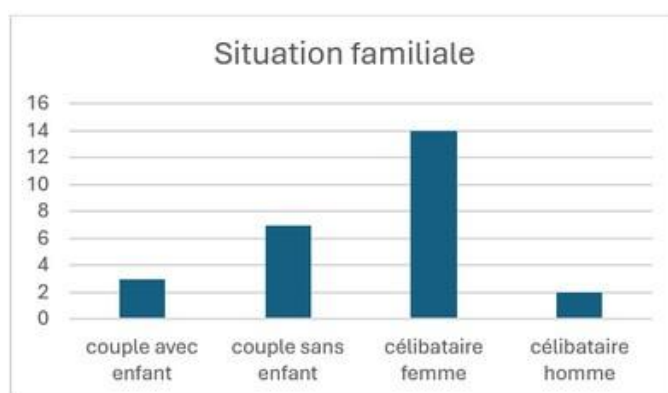
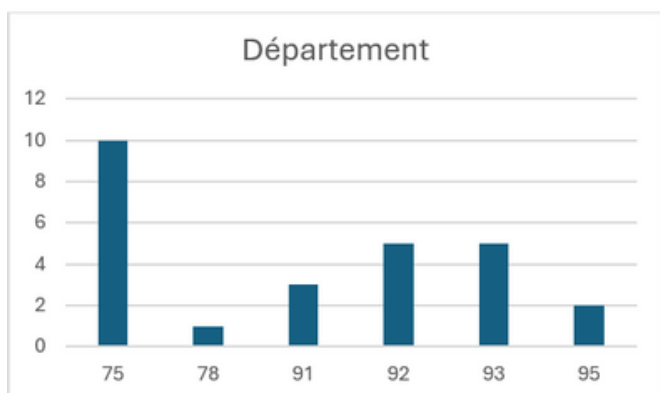
S'en suite deux rencontres entre les futurs parrains et des membres du groupe apparrainage de l'association. La première rencontre se déroule par Zoom et la seconde au domicile du futur parrain. Les deux rencontres s'effectuent avec des membres différents de l'association, afin d'avoir une pluralité d'avis pour les mises en relations. Les rencontres avec les futurs parrains sont l'occasion de préciser les attentes et les objectifs du parrainage de proximité. Elles permettent également de mieux connaître les futurs parrains, leurs goûts, leurs centres d'intérêts et de répondre à leurs éventuelles questions. Nous échangeons également avec l'entourage du parrain (conjoint, enfants, parents, etc.) pour s'assurer leur soutien au projet.

Avant la mise en relation, les futurs parrains doivent participer à une formation animée par notre psychologue. Ils continuent à être suivie par notre psychologue durant le parrainage grâce à des groupes de parole.

Les futurs parrains sont aussi invités à participer aux activités de l'association, comme les sorties conviviales, pour échanger avec les parrains actifs.

En s'engageant, ils adhèrent aux valeurs et statuts de l'association, signent la Charte du parrainage et fournissent un extrait de casier judiciaire.

EN 2025, 62 NOUVELLES PERSONNES SONT ENTRÉES DANS L'ASSOCIATION EN SUIVANT CE PROCESSUS, CE QUI A DONNÉ LIEU A 36 PARRAINAGES ET 29 FUTURS PARRAINS QUI ATTENDENT UNE MISE EN RELATION AVEC UN ENFANT



Statistiques des futurs parrains

B) Les enfants

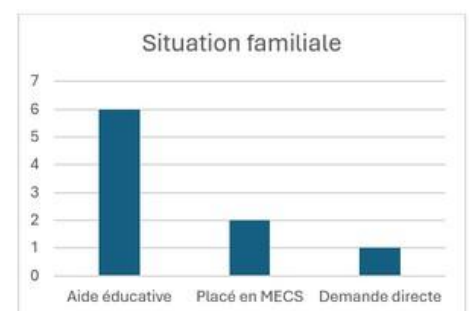
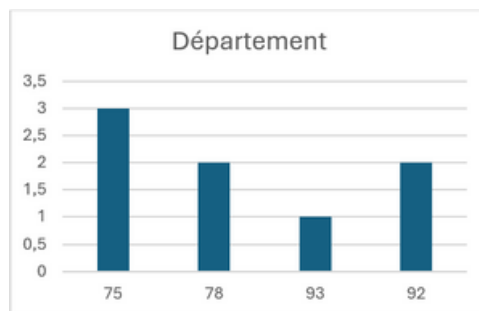
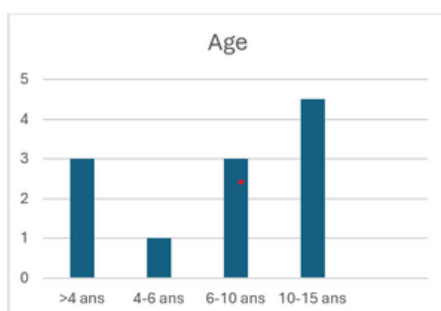
Lorsque des travailleurs sociaux sont impliqués, deux membres du groupe apparrainage les rencontrent pour expliquer la situation du jeune et les bénéfices que le parrainage pourrait lui apporter.

Ensuite, si les parents sont présents, nous prenons le temps de les écouter, de les rassurer sur leur rôle et celui du parrain, et de les accompagner tout au long des étapes du parrainage. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles mais toujours présents dans la vie du jeune, nous veillons à ce qu'ils soient informés et en accord avec le projet.

Une fiche d'information est remplie pour mieux connaître l'enfant / adolescent et ses besoins. Puis deux membres du groupe apparrainage rencontrent alors le jeune pour lui présenter le parrainage, s'assurer qu'il a bien compris et que cela lui convient. Nous le rassurons sur le fait que le parrain est là pour l'accompagner sans remplacer ni les parents ni les travailleurs sociaux.

Pour l'enfant, nous demandons une assurance responsabilité civile complémentaire à celle de l'association, ainsi que son numéro de sécurité sociale. Ces informations sont bien sûr confidentielles et restent au sein de l'association.

EN 2025, 44 NOUVEAUX ENFANTS ONT ÉTÉ RENCONTRÉS PAR L'ASSOCIATION, CE QUI A DONNÉ LIEU A 36 PARRAINAGES ET 8 FUTURS ENFANTS PARRAINÉS QUI ATTENDENT UNE MISE EN RELATION AVEC UN PARRAIN



Statistiques des futurs enfants parrainés

3) L'APPARRAINAGE

Le groupe apparrainage se réunit régulièrement, comme cela a été le cas 5 fois en 2025, pour organiser les parrainages. Il vérifie que le casier judiciaire n°3 des parrains est vierge et prend en compte les projets, les goûts, et la proximité géographique des parrains et des enfants.

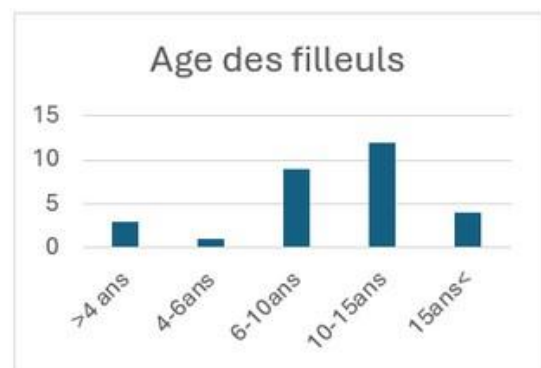
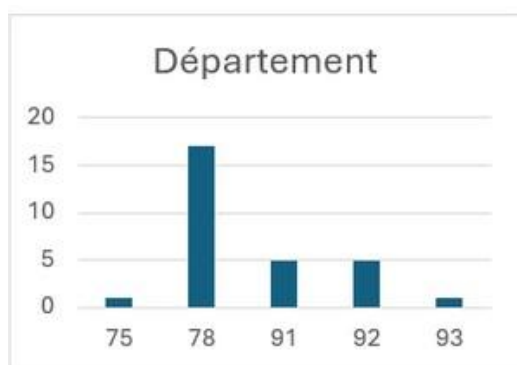
Lorsqu'un parrain potentiel est identifié, il est d'abord contacté. En cas de refus de sa part, cela évite toute déception pour l'enfant. Une fois l'accord du parrain obtenu, l'association informe l'enfant ou l'adolescent, ainsi que les parents et/ou travailleurs sociaux impliqués, qui peuvent également refuser le parrainage.

Dans la majorité des cas, le jeune et son futur parrain ne se connaissent pas avant la première rencontre. Mais parfois il s'agit aussi de prolonger et d'instituer une relation déjà existante, car bien sûr, si une personne est déjà dans l'entourage proche de l'enfant, c'est elle qui est privilégiée pour devenir parrain/marraine.

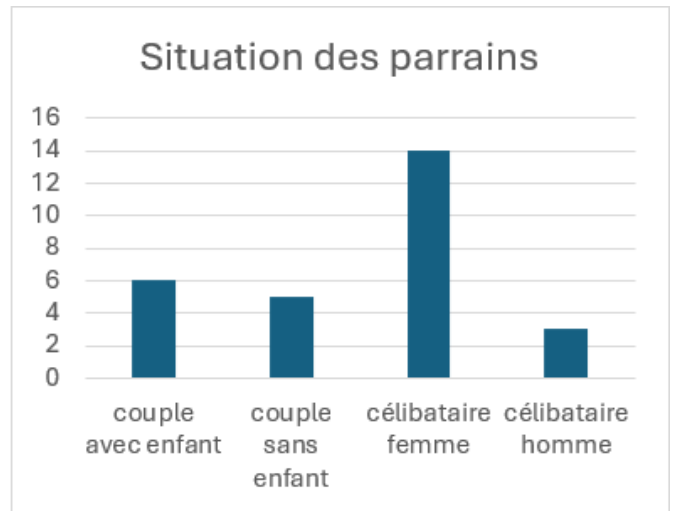
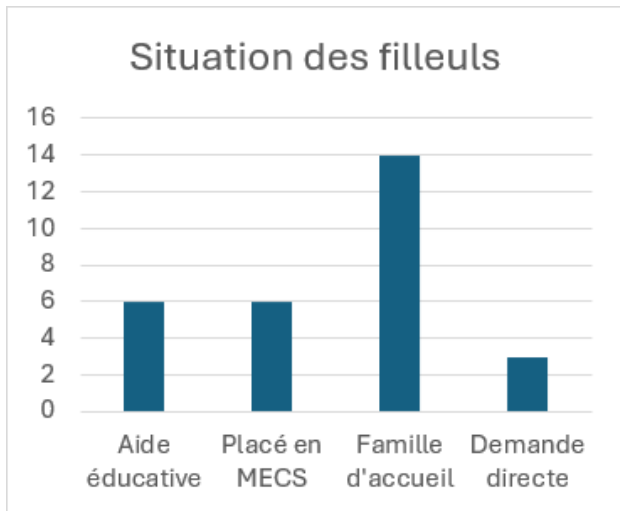
4) LA MISE EN RELATION

Les membres de l'association qui ont rencontré les futurs parrainés et parrains organisent leur première rencontre dans un lieu neutre et accueillant. Le jeune est accompagné de ses parents et/ou de ses éducateurs, psychologues, ou autres personnes impliquées. De leur côté, les parrains viennent avec les membres de leur entourage qui participeront au projet (conjoint, enfants, etc.). Cette première rencontre permet à chacun de faire connaissance, l'association veillant à ce que chacun puisse s'exprimer. À la fin, toutes les parties signent une attestation de parrainage, y compris le jeune, pour lequel c'est souvent la première expérience de signature officielle. Ce document précise les trois premières rencontres, progressives, et rappelle les engagements de chacun, y compris ceux de l'association, responsable de la qualité et du suivi du parrainage.

EN 2025, 36 MISES EN RELATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES



Statistiques des parrainages



Statistiques des parrainages

5) LE SUIVI DES PARRAINAGES

A) Lorsque le parrainage ne « matche » pas

Bien que cela soit rare, il peut arriver que le parrainage ne fonctionne pas, pour diverses raisons. L'association s'en rend rapidement compte, généralement lors des premières rencontres, et met fin au parrainage si nécessaire. Elle s'assure de fournir le soutien et l'aide nécessaires à toutes les personnes impliquées : filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux. L'association prend également le temps d'analyser la situation pour repartir sur de meilleures bases. La psychologue de l'association intervient en rencontrant chacun des participants, ce qui permet de mieux comprendre et gérer les problèmes rencontrés.

B) Lorsque le parrainage « matche »

Cela se produit beaucoup plus souvent. Par exemple, en 2025, sur 36 parrainages réalisés, 29 ont bien fonctionné, tandis que 7 se sont arrêtés rapidement. Et quand ils « matchent », c'est souvent pour la vie, avec de très belles histoires.

Grâce à la confiance instaurée, parrains, parents et travailleurs sociaux contactent fréquemment l'association. Ils participent également à la vie de l'association, en particulier en témoignant lors des réunions festives et des groupes de parole.

6) LES GROUPES DE PAROLE ET SOIRÉES THÉMATIQUES

L'association propose plusieurs groupes de parole animés par une psychologue spécialisée en protection de l'enfance :

- Un groupe de parole pour « parrains » et un autre pour « futurs parrains »
- Un groupe de parole pour « parents d'enfants parrainés et à parrainer »
- Un groupe de parole avec les bénévoles du groupe « apparrainage », pour analyser nos pratiques et leurs impacts

Des conférences thématiques sont également organisées, abordant des sujets comme le parrainage, l'attachement ou le fonctionnement de l'ASE. Tous ces initiatives sont très appréciées par les divers participants et participent au bon déroulement des parrainages.

7) LES DIVERSES ANIMATIONS

Nous organisons des après-midis et des journées festives ou culturelles, comme cela été le cas le 26 février 2025 avec une journée crêpes. Aux beaux jours, l'association organise des pique-niques dans différents lieux : au Parc de Sceaux le 6 avril pour voir les cerisiers en fleurs, à l'Espace Rambouillet le 15 juin et au Parc floral le 28 septembre. Il y a aussi des événements plus formels, tels que l'Assemblée générale de l'association qui a eu lieu le 23 mars. Enfin, il y a eu la sortie de fin d'année à Lumières en Seine au parc de Saint-Cloud, les 29 novembre et 6 décembre.

Ces moments sont très suivis, et ils permettent à tous - parents, enfants, parrains, futurs parrains, travailleurs sociaux, bénévoles de l'association - de discuter et d'échanger.



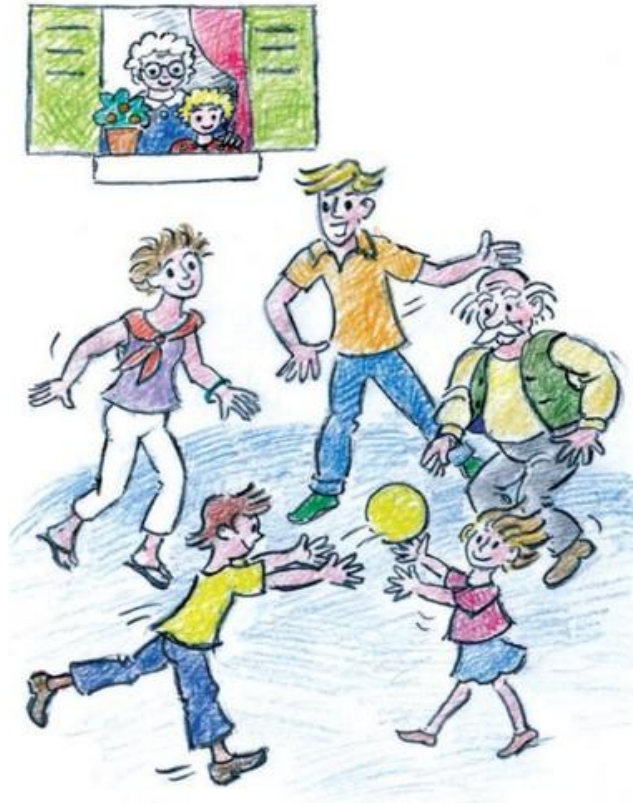
Espace Rambouillet



Parc Floral



Lumières en Seine



III - CROISSANCE ET PERSPECTIVES

1) CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Comme écrit dans nos statuts, tout le monde peut faire partie de l'association, parents, parrains, futurs parrains, bénévoles ... La plupart des membres actifs sont (ou ont été) concernés par les métiers de l'enfance (assistants sociaux, éducateurs, enseignants, infirmiers, pédiatres, psychologues...). Tous sont bénévoles. Beaucoup parrainent, ont parrainé, ont été parrainés, ou sont parents des enfants parrainés. L'association reste disponible le soir et le week-end ; ce qui est très utile pour les échanges téléphoniques, les réunions de mise en relation et les visites à domicile.

Dans un souci de toujours mieux accompagner les parrainages, les membres du groupe apparainage participent régulièrement à des formations liées à la protection de l'enfance.

Des volontaires dans le cadre de services civiques nous ont rejoint chaque année depuis 2020. Une psychologue en vacation nous aide aussi pour le suivi des futurs parrains et des parrainages. Cette année nous avons également embauché une travailleuse sociale en vacation pour nous aider dans nos tâches toujours croissantes, notamment les demandes de subventions et les contacts avec les MECS.

2) INFORMATION ET COMMUNICATION

Malgré la loi de 2022, le décret de 2024 et maintenant la charte, le parrainage de proximité est encore trop méconnu, comme nous le constatons régulièrement.

Nous communiquons sur le parrainage de proximité et sur notre mode de fonctionnement lors des diverses rencontres individuelles, réunions d'information et permanences, ainsi que sur le site gouvernemental « Je Veux Aider ». Cette plateforme permet de nous faire connaître d'un nombre croissant de franciliens, et nous avons désormais davantage de candidatures de futurs parrains que d'enfants à parrainer.

Nous visitons régulièrement les institutions diverses : Maisons d'Enfants à Caractère Social, centres d'AEMO ou d'AED, services d'accueil familial, foyers maternels, ... C'est indispensable et à renouveler fréquemment, même si nous savons que c'est plus par le « bouche à oreille » que les uns ou les autres s'adressent à nous.

Nous envoyons tous les mois une lettre de lien, très appréciée, qui récapitule nos activités du mois.

Nous essayons de nouvelles affiches, de nouveaux films courts, sur divers supports, principalement sur notre site internet.

Nous souhaitons que nos réunions d'information attirent davantage de parents, de bénévoles qui pourraient devenir parrains, d'intervenants sociaux... et que nous soyons plus nombreux, pour témoigner, montrer la richesse des divers parrainages et répondre aux questions.

3) LE NUMÉRIQUE

Nous avons construit le site de l'association qui nous apporte à la fois des demandes de parrainage et de nouveaux parrains. Le mettre à jour et l'améliorer est très gourmand en temps.

Même si beaucoup de nos contacts se font par téléphone, le mail a une place très importante, en particulier pour prévenir des diverses activités, pour envoyer en nombre notre lettre de lien mensuelle, pour prendre différents contacts, mettre en place des rendez-vous. Y répondre tous les jours est indispensable. .

Nous sommes présents et actifs sur les réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Instagram et nous souhaitons accroître notre visibilité sur réseaux sociaux de proximité (Nextdoor, Smiile, Ensembl', Gens de confiance...) et sur les sites comme « Je Veux Aider ».

4) LE FINANCEMENT

L'UEUF finance son fonctionnement et ses diverses activités grâce aux cotisations de ses membres et aux subventions actuelles.

Nous recevons des subventions du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) de la CAF et du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

L'association est actuellement subventionnée par le Département des Yvelines et celui de la Seine-Saint-Denis.

Cette année nous avons également fait des demandes de subvention pour le département des Hauts-de-Seine et pour Paris, qui sont en voie d'être acceptées.

5) L'EXPANSION EN ÎLE-DE-FRANCE

Notre objectif est de nous développer de manière harmonieuse et efficace dans tous les départements d'Île-de-France.

A Paris, où habite la Présidente de l'association, nous disposons d'une antenne, pour mettre les enfants et les parrains en relation et assurer l'accompagnement des parrainages. Nous avons convaincu Paris de la spécificité d'UEUF qui est une association unique dans laquelle les parrains accueillent les filleuls chez eux. Nous faisons partie des « Amis de la place Clichy » et de l'association « Des droits pour grandir » de Colette Duquesne. Une implantation dans les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de Paris 14ème et Paris 17ème est réalisée et nous participons aux forums de Paris 8, Paris 14 et Paris 17. Nous sommes membres des divers réseaux de parentalité à Paris.

Les Hauts-de-Seine, département d'origine de l'association, comptent beaucoup de parrains et de filleuls. Depuis 1991 nous avons le statut d'« Association de bienfaisance », nous sommes aussi bénéficiaires des REAAP 92. Notre siège social se situe à la Maison des Associations de Clamart où nous avons un bureau, une boîte aux lettres et l'accès à des salles gratuites sur demande. Nous participons bien sûr au forum, ainsi qu'à Châtillon. A Gennevilliers, en particulier, nous avons de bons rapports avec la Passerelles 92 depuis la création de l'association. Nous avons diverses réunions d'information et nous participons au forum. A Issy-les-Moulineaux, nous faisons des soirées d'information et participons aux journées sur l'enfance. L'association fait partie de La Ligue de l'Enseignement 92, et de l'association Eveil et Sens.

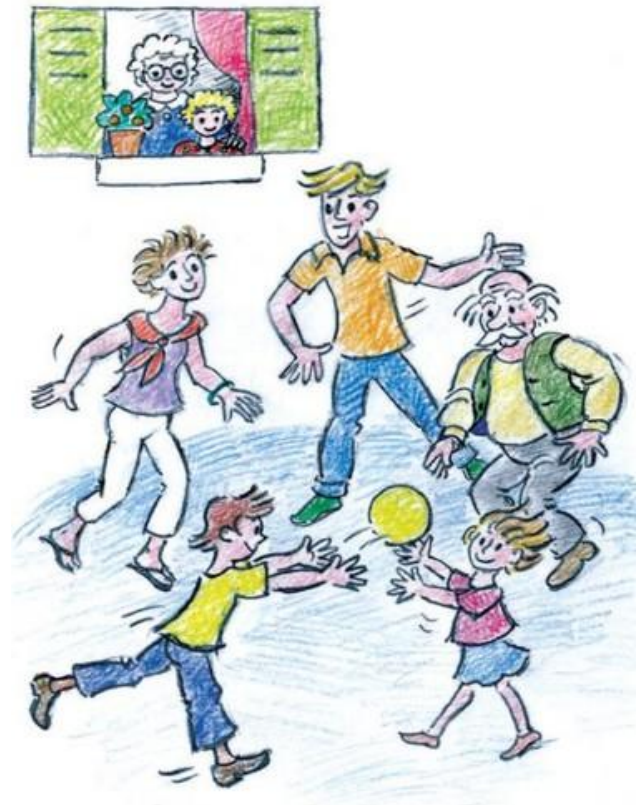
Dans les Yvelines, nous avons une convention qui nous apporte des contacts avec les travailleurs sociaux et les services communication (TV 78, journaux locaux...). Nous mettons en relation beaucoup de parrains et de filleuls et nous cherchons toujours des parrains. Le département nous sert une subvention qui nous permet de faire des sorties, de la publicité. Nous avons une antenne à Versailles. Nous participons aux forums de Versailles et de Chevreuse.

En Seine-Saint-Denis, nous avons aussi une convention, et les parrainages se mettent doucement en place, mais nous manquons de parrains proches.

En Essonne, nous avons à la fois des parrains et des enfants et plus de liens avec les institutions, que ce soit à Massy, Evry, Etampes ou avec l'UDAF 91. Nous participons au forum d'Orsay et nous l'espérons participer à celui d'Etampes.

Dans le Val d'Oise nous sommes liés avec les Apprentis d'Auteuil et à ce titre nous nous occupons d'enfants qui ne sont pas à l'ASE.

Nous voulons intensifier notre présence en multipliant les contacts, partenariats... L'ambition d'UEUF est, à la suite des conventions déjà signées avec le 78 et le 93, d'être une association reconnue comme interlocuteur fiable par tous les Départements d'Ile de France, pour mettre en œuvre les actions de parrainage en liaison avec l'ASE. Cette habilitation nous permettra d'être mieux identifiés par la population et donc de toucher à la fois des parents intéressés pour faire parrainer leur enfant, des travailleurs sociaux de tous bords qui peuvent impulser un parrainage et des parrains souhaitant s'investir auprès d'un jeune. Ainsi, nous nous engageons à répondre aux exigences des départements, tout en défendant notre modèle de type familial (association de « petite taille », reposant essentiellement sur le bénévolat et fonctionnant avec des ressources limitées).



IV - CONCLUSION

Le parrainage de proximité est un engagement citoyen et bénévole, fondé sur la confiance et la volonté de chaque individu. Chaque parrainage est unique, et le parrain doit faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité. En effet, les besoins de l'enfant varient en fonction de son vécu, de son âge et de son environnement. Le parrainage vise à répondre au mieux à ces besoins tout en respectant l'autorité parentale et la vie privée de chacun. C'est ainsi qu'un lien affectif durable peut se créer, un lien enrichissant et source d'épanouissement pour toutes les parties impliquées.

Depuis 48 ans, l'association Un Enfant Une Famille, toujours jeune et dynamique, défend l'idée que plus nous serons nombreux à promouvoir le parrainage de proximité par l'exemple, plus nous contribuerons à bâtir une société ouverte, solidaire et inclusive.